CONSTITUER MA SOCIÉTÉ, MON SYNDICAT, OU MON ASSOCIATION

Vous souhaitez

- CONSTITUER une société.
- CRÉER une association ou un syndicat.
- MODIFIER des statuts.

Nous vous proposons

- Une expertise juridique personnalisée concernant :
  - le choix de la forme juridique de votre entreprise ;
  - les questions de droit rural relatif à votre activité.
- Un accompagnement pour la constitution et le suivi de votre dossier

Vous obtenez

- Une réponse adaptée à vos besoins.
- Un accompagnement individualisé.
- Une prise en charge par notre juriste.

Vos contacts

COZEMA Marie-Flore
Juriste
0690 68 27 66 / 0590 25 17 17
juridique@guadeloupe.chambagri.fr
Mercredi sur rendez-vous

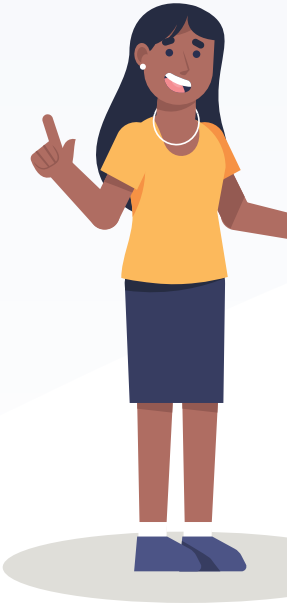

LES + DE LA CDA971

Spécialité du juriste en matière de Droit rural.

PUBLIC CONCERNÉ

Exploitants agricoles, porteurs de projet agricole, organisations professionnelles agricoles.

MODALITÉS

- Un entretien pour analyser votre projet et/ou votre situation.
- Si nécessaire mise en place de recherches complémentaires pour approfondir la réglementation.

COÛT

Prix forfaitaire SELON PROJET et sur DEMANDE.

Conditions Générales de vente disponibles sur demande.